

Avis adopté à la séance plénière du 27 janvier 2021

## Climat, neutralité carbone et justice sociale

### Avis du CESE sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

#### Déclaration du groupe CFTC

Le projet de loi portant sur Climat et résilience tente de remettre la France sur sa trajectoire de réduction des émissions à effet de serre, selon les accords de Paris.

La situation mondiale, les risques environnementaux majeurs, les attentes de la population plaident pour que l'urgence climatique soit enfin prise en compte.

La CFTC est soucieuse de la protection du système climatique par l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et approuve l'avis proposé par le CESE ainsi que de l'ensemble de ses préconisations visant à lutter plus efficacement contre le réchauffement climatique, tout en veillant à la réduction des inégalités sociales afin de relever aussi le défi d'un risque avéré d'injustice climatique.

Nous relevons et approuvons parmi les grandes priorités :

- Les préconisations en lien avec les mobilités, dont le choix de voitures plus propres, mais également la possibilité de conserver une activité en télétravail, ce qui évite le déplacement quotidien.

Attention toutefois, à ce que le télétravail ne devienne pas la norme, qu'il reste « pendulaire » afin de permettre l'expression du cadre collectif du travail, nécessaire à l'équilibre de tout salarié.

Le rééquilibrage par le fret ferroviaire, de l'activité routière affectée au transport des marchandises, et l'utilisation de véhicules utilitaires légers plus propres.

- La CFTC appuie l'ensemble des préconisations relatives aux bâtiments, qu'il s'agisse du logement, des locaux commerciaux ou des bâtiments publics, la question du bâti et du logement en France étant encore trop « énergivore » et « carbonivore » ; elle souscrit à la demande de garantir la justice sociale, pour que les restes à charge des ménages modestes soient les plus faibles possibles. C'est un enjeu majeur pour permettre l'adaptation des logements aux nouvelles normes environnementales.

- La préconisation 13 est particulièrement chère à la philosophie de la CFTC, la biodiversité est un des forts enjeux de la politique de la ville et partie prenante des mesures pour « rafraîchir » et végétaliser les villes.

- la formation des travailleurs, leur représentation dans Le chapitre « produire et travailler » est une des conditions majeures de la réussite de la transition souhaitée : l'adaptation de l'emploi, la qualité des emplois créés dans le secteur du bâtiment, les besoins de formation, l'élargissement des missions dévolues au CSE « RSE » sont des priorités.

Pour la CFTC, l'échelon européen est l'échelon majeur notamment pour continuer à construire des normes environnementales, ainsi que des politiques agricoles ou aéronautiques, pièces maitresses dans la politique environnementale.

Tout cela nécessite investissements matériels, financiers et humains, une forte mobilisation et accompagnement des collectivités et de l'Etat, dans un agenda contraint, et dans un moment de crise majeure économique et sociale. Dans un moment aussi où la crise nous offre une possibilité, donc une chance, d'accélérer les changements.

La CFTC a voté l'avis.